



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.C.A.

“We are building opportunities“

PROCURATION

A faire parvenir à WEB SCA au plus tard le 17 avril 2019 à 17h00

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom :

Domicile : ...

Personne morale

Dénomination sociale et forme juridique :

Valablement représentée par :

Titulaire de : actions de Warehouses Estates Belgium SCA (“W.E.B SCA”), société immobilière réglementée de droit belge, ayant son siège social à 6041 Gosselies, avenue Jean Mermoz, 29, Charleroi, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro BE 0426.715.074,

Constitue pour mandataire spécial⁽¹⁾ avec faculté de substitution :

aux fins de le/la représenter à l’**Assemblée Générale Ordinaire** (« **Assemblée** »). **Cette assemblée aura lieu le 23 avril 2019 à 16h00**, au siège social (6041 Gosselies (Charleroi), Avenue Jean Mermoz, 29), aux fins d’y délibérer sur les points de l’ordre du jour, aux fins d’y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- (1) Assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où l’Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l’ordre du jour, comme indiqué ci-dessus ;
- (3) Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l’exécution du présent mandat.

1 Conformément à l’Art. 547bis, §4 du Code des Sociétés, les procurations envoyées à WEB SCA sans indication de mandataire, seront considérées comme désignant WEB SCA, son organe de gestion ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d’intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l’ordre du jour. À défaut d’instructions de vote, le mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d’intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant ⁽²⁾ :

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SCA				
1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de la Gérante sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2018	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2018	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2018	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2018 et affectation du résultat <i>Proposition de résolution :</i> – approuver les comptes annuels clôturés au 31/12/2018, en ce compris l'affectation du résultat ; – en conséquence, distribuer un dividende total brut de 4,15 € par action, dont 3,45€ ont déjà été payés comme acompte en décembre 2018. Ce dividende représente un rendement brut de 7,67% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 54,09 €, la date de paiement étant déterminée par la Gérante ; – transférer aux résultats reportés des exercices antérieurs un montant de 6.759.895 €.	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
5. Approbation du Rapport de rémunération <i>Proposition de résolution :</i> L'Assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération constituant une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise reproduite dans le rapport annuel.	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
6. Décharge à la Gérante pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2018 <i>Proposition de résolution :</i> Il est donné décharge de son mandat à la Gérante pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2018.	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
7. Décharge au Commissaire pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2018 <i>Proposition de résolution :</i> Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2018.	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
8. Fixation des honoraires de la gérante pour l'exercice 2019 <i>Proposition de résolution :</i> L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires de la gérante à 475.000 € HTVA.	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
9. Approbation d'honoraires complémentaires au Commissaire pour l'exercice clos au 31/12/2018 <i>Proposition de résolution :</i> L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver des honoraires complémentaires de 4.000 € HTVA au Commissaire pour la revue des comptes consolidés semestriels, portant ses honoraires totaux à 39.600 € HTVA pour l'exercice clos au 31/12/2018.	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION

² Merci d'entourer la mention choisie ; à défaut de choix, la présente procuration vaut instruction de voter favorablement sur toutes les propositions à l'ordre du jour.

B - APPROBATION DES COMPTES DE CENTRE COMMERCIAL ST GEORGES SA				
1. Prise de connaissance du Rapport de gestion sur les comptes annuels clôturés au 31/08/2018, approbation des comptes annuels clôturés au 31/08/2018 et affectation du résultat	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/08/2018	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
3. Décharge au Conseil d'administration pour la période du 01/10/2017 au 31/08/2018 <i>Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat au Conseil d'administration pour la période du 01/10/2017 au 31/08/2018.</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
4. Décharge au Commissaire pour la période du 01/10/2017 au 31/08/2018 <i>Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/10/2017 au 31/08/2018.</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
C - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'EXÉCUTER LES DÉCISIONS PRISES <i>Proposition de conférer à deux administrateurs du gérant, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
D - DIVERS	NE REQUIERT PAS DE VOTE			

Fait à, le

Signature⁽³⁾

³ Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir » et de parapher chaque page de la procuration